Cinquante deuxième année. - N° 101 A Mercredi 30 mai 2018

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1414

59 – NORD

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

Ventes et cessions

330 688 482 RCS Lille Métropole.
SYLVAGREG.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 105280 EUR.
Adresse : 137, rue de l Egalité, 59160 Lomme.
Précédent propriétaire : 330 688 482 RCS Lille Métropole. **SYLVAGREG.** 412 270 092 RCS Lille Métropole. **LB CONSTRUCTION.**
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Aux termes d'un acte sous seing privé à LOMME en date du 22 mai 2018, la société "SYLVAGREG", SAS au capital de 105.280€, dont le siège social est situé à LOMME (59160) 137 rue de l'Egalité, immatriculée sous le n°330 688 482 RCS LILLE METROPOLE et la société "LB CONSTRUCTION", SASU au capital de 188.000 C dont le siège social est situé à LOMME (59160) 137 rue de l'Egalité, immatriculée sous le n° 412 270 092 RCS LILLE METROPOLE, ont établi un projet de fusion par absorption de la société "LB CONSTRUCTION" par la société "SYLVAGREG", à qui la société "LB CONSTRUCTION" apporterait la totalité de son actif, évalué à 1.029.308€, à charge pour la société "SYLVAGREG" d'acquitter la totalité de son passif, évalué à 1.885.232€, soit un apport net négatif de 855 924€. La société "SYLVAGREG" détenant la totalité des actions de la société "LB CONSTRUCTION", il n'en résultera aucune augmentation de capital. L'opération dégagera un mali de fusion de 855.925€. Toutes les opérations effectuées par la société "LB CONSTRUCTION" depuis le 17 janvier 2018 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la société "SYLVAGREG". Ledit projet sera réalisé et deviendra définitif à l'issue du délai légal d'opposition des créanciers défini à l'article R 236-8 du code de commerce, et par la constatation du Président de la société "SYLVAGREG" de la réalisation de la fusion ainsi que la dissolution sans liquidation de la société absorbée. Le projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de LILLE METROPOLE le 28.05.2018 tant pour la société absorbante que pour la société absorbée..